

La force conservatrice des officiers de l'élection  
de Saintes au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Voici longtemps que le XVIII<sup>ème</sup> siècle est considéré comme un siècle de fermentations, de remises en cause, de contestations parfois violentes ar/nciatrices à n'en pas douter de la Révolution qui le clôt. Lumières pré-révolutionnaires qui faisaient naître des espoirs nouveaux. Ces temps voient fleurir les clubs, les cafés, les loges maçonniques.

La capitale de la Saintonge, elle, semble bien éloignée de ces débats d'idées si l'on porte ses regards vers les attitudes mentales des officiers de l'élection. Quatre sources d'information nous permettent en effet de nous forger une opinion : tout d'abord le " Registre des délibérations secrètes de la compagnie des officiers de l'élection de Saintes ". Ce registre se présente comme un cahier, relié par un parchemin médiéval, coté avec le n° 15 dans les manuscrits de la bibliothèque de la ville. Il comporte 72 feuillets, ... mais la numérotation va jusqu'à 85, qui est une page blanche - nous y reviendrons. Commencé le 25 Mai 1703, il s'arrête au printemps 1788.

Nous lison/pour commencer : " Registre des délibérations secrettes de la compagnie des officiers de l'élection de Saintes contenant 94 ( sic ) feuillets lequel registre a esté cotté et remis entre les mains de M. Reveillaud syndiq de la compagnie, et toutes les pièces la concernant entre les mains de M. Bibard de la Touche président (1) "... Et pour terminer : " Protestation de la compagnie contre l'édit de may 1788 supprimant les élections " (2) ; les pages suivantes ont disparu.

Nous possédons ensuite le " Registre de la chambre de l'élection de Saintes, 1706-1720 ". Il s'agit d'un registre non folioté, couvert lui aussi d'un parchemin médiéval. Ce registre, qui ne fait pas double emploi avec le document saintais, est conservé aux archives départementales de la Charente-Maritime sous la cote C 317. Ce document est le recueil des procès-verbaux des séances de la compagnie ; celui de la bibliothèque municipale de Saintes regroupe les affaires non officielles délibérées par les officiers. Il en va de même des deux autres " Registre(s) de la chambre " conservés aux archives départementales sous la cote C 414 : le premier, comportant